



MUNICIPALITÉ
1412 URSINS

Ursins, le 25 août 2026

AUTORISATION COMMUNALE

Dans sa séance du 24 août 2026, la Municipalité a donné son autorisation à Monsieur Vincent Thöni, Ch. du Saux 4a – Tolochenaz pour l'abattage d'un prunus sur sa propriété située à la Rte d'Orzens 4 – parcelle 146. Un arbre devra être replanté en compensation.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Cantonal, Cour de droit administratif et public (Avenue Eugène-Rambert 15 – 1014 Lausanne). L'acte de recours doit être déposé auprès du Tribunal Cantonal, Cour de droit administratif et public dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs de recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

G. Bréchon



La Secrétaire

S. Charotton